

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Janvier 2010

L'an deux mil dix et le vingt et un Janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul VASSAL, Maire.

Présents : Fabienne AMADIS, Jacques BENAIOUN, Henri BROUSSE, André ESCORBIAC, Didier GARRIGUES, Louis JAYLES, Pascal LUGAN, Philippe MANNEVILLE, Isabelle MARENGO, Jacques PINELLI, Jean-François ROUCH, Ghislaine TEULIER, Jean-Paul VASSAL

Absents excusés : Danielle COUREAU-FLOUS, Monique MONTSERRATE,

Mme MARENGO Isabelle a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du Compte Rendu de la séance précédente qui mis aux voix est adopté à l'unanimité

### ⇒ choix des entreprises pour les travaux : Construction Cantine/CLAE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite aux différentes consultations effectuées pour le marché de travaux de construction Cantine plusieurs réponses ont été retournées.

Après ouverture de ces différentes offres par la commission d'appel d'offres et études des propositions, les entreprises retenues sont :

Lot 1 : VRD G.O	SA CRESPIY 2, Avenue de la Gare – 31250 REVEL Tél 05.34.66.67.90 – Fax 05.61.83.16.75	(345 827.82 € HT)
Lot 2 : Etanchéité	SARL SOULIE ET CIE 1 Ter, Chemin de Bordeneuve - 31790 ST SAUVEUR Tél 05.61.82.96.50 – Fax 05.61.82.52.86	(25 663.63 € HT)
Lot 3 : Charpente Métallique	SOPOCOME SAS 48, Chemin des Palanques Sud –31120 PORTET S/ GNE Tél 05.61.72.33.33 – Fax 05.61.76.94.18	(40 971.72 €HT)
Lot 4 a : Menuiseries Extérieures Lot 4 b : Serrurerie	SCAN SARL ZA Font Grasse – 29, Rue des Orfèvres 31700 BLAGNAC Tél 05.61.15.61.01 – Tél 05.61.15.61.02	(4a : 146 561.86 €HT) (4b : 25607.36 € HT)
Lot 5 : Menuiseries Intérieures	KUENTZ SAS 465, Chemin de Gransac – 31620 FRONTON Tél 05.61.82.92.24 – Fax 05.61.82.72.34	(25 751.00 € HT)
Lot 6 : Cloisons, Faux plafond	SAS MASSOUTIER ET FILS ZA La Molière – 81300 GRAULHET Tél 05.63.42.87.00 – Fax 05.63.42.87.01	(33 191.03 € HT)

Lot 7 a : Peinture SCOP SA L'UNION DES PEINTRES (77 331.85 € HT)  
Lot 7 b : Sols souples ZAC Garonne – 14, Rue Isabelle Eberhardt  
Lot 7 c : Sols durs 31200 TOULOUSE  
Tél 05.34.40.70.30 – Fax 05.61.57.08.72

Lot 8 : Electricité, Courants forts/faibles CEDES (39 232.00 € HT)  
13, Avenue de l'Europe – 31520 RAMONVILLE ST AGNE  
Tél 05.61.80.01.01 – Fax 05.61.80.27.28

Lot 9 : Chauffage, Plomberie sanitaire, Ventilation  
ANVOLIA 31 (96 813.04 € HT)  
15, Rue Boudeville – ZI de Thibaud – 31100 TOULOUSE

Lot 10 : Elévateur PMR SARL ERMHES (17 375.00 € HT)  
23, Rue Pierre et Marie Curie – BP20408  
35504 VITRE CEDEX  
Tél 02.99.74.06.16 – Fax 02.99.74.01.04

Soit un Total H.T de 874 326.31 €

Ci-joint le rapport présentant les résultats des différentes consultations et le choix de la Commission.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le choix des entreprises ci dessus énoncées
- Charge le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la conclusion de ces marchés
- Dit que la dépense est prévue au B.P. 2010, Section Investissement, article 2313.
- Sollicite de Mr le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible

#### ⇒ **Demande subvention Travaux en Régie Aménagement d'un local associatif**

Le Maire rappelle au Conseil que les agents communaux ont effectué d'importants travaux pour aménager un local associatif mis gracieusement à disposition de l'association

Le coût des matières et fournitures nécessaires à cet aménagement s'élève à  
3 229.14 € H.T soit 3 859.65 € TTC

- Dit que la dépense est inscrite au budget 2009 article 2138 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

#### ⇒ **Demande subvention Travaux Mise aux normes Mairie**

Le Maire informe le Conseil que suite au passage de la commission de sécurité incendie, les agents communaux ont effectué d'importants travaux pour remettre aux normes certains locaux situés à la mairie et notamment les locaux de stockage.

Le coût des matières et fournitures nécessaires à cette mise aux normes s'élève à  
6 367.73 € H.T soit 7 608.70 € TTC

- Dit que la dépense est inscrite au budget 2009 article 21311 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

#### ⇒ **Demande subvention Travaux en Régie sur les Infrastructures du Stade**

Le Maire informe le Conseil que les agents communaux ont effectué d'importants travaux sur les infrastructures du complexe sportif afin de remettre à niveau les locaux et les terrains.

Le coût des matières et fournitures nécessaires à cet aménagement s'élève à  
1 031.29 € H.T soit 1 233.42 € TTC

- Dit que la dépense est inscrite au budget 2009 article 21318 ;
- Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention aussi élevée que possible.

#### ⇒ **Fermeture d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe**

Le Maire expose au Conseil que suite au départ de l'adjoint du patrimoine 2ème classe et après avis favorable du CTP en date du 08/12/2009 ce poste doit être supprimé des effectifs communaux afin de ne pas avoir à le budgétiser.

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré le Conseil :

- accepte la fermeture d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe

#### ⇒ **Indemnité de Conseil du Trésorier**

Mr le Maire informe le Conseil qu'en vertu des dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, pris en application de l'article 97 de la loi 82-213 du 2 mars 1982 et du décret 82-979 du 19 novembre 1982, le Trésorier peut percevoir une indemnité dite de conseil, son versement est régi par les deux points suivants :

- accord entre la collectivité et le Trésorier pour la fourniture de prestations prévues à l'arrêté et qui touchent aux matières budgétaire, financière, comptable et de gestion,
- possibilité de moduler, entre 0 et 100 % le taux de l'indemnité accordée, en fonction des prestations demandées.

En conséquence, et du fait du renouvellement du Trésorier au 01/01/2010 qui a rendu caduque la délibération prise antérieurement en ce sens, une décision doit être prise concernant le taux de l'indemnité qui sera attribuée à Monsieur THURIES, Trésorier de La Commune de Villaudric, étant précisé que, si le taux ainsi fixé restera invariable pendant toute la durée du mandat du conseil ( sauf décision spéciale, dûment motivée), il devra être revu à l'occasion de tout changement de Trésorier.

Compte tenu de ces éléments, et après avoir recueilli l'accord de Monsieur THURIES quant à la fourniture des prestations prévues dans l'arrêté, Mr le Maire propose de fixer le taux de l'indemnité du conseil à 100%.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- de fixer le taux de l'indemnité de conseil à 100%

## ⇒ **FIXATION DU PRIX DES TERRAINS DE LA ZONE ARTISANALE DE VILLAUDRIC**

Monsieur le Maire souhaite revoir le prix des terrains de la Zone artisanale des Carolles afin de commercialiser au plus vite ce lotissement tout en respectant des critères de local industriel avec ou sans maison individuelle d'habitation.

Il propose de fixer les tarifs suivants aux éventuels acheteurs.

<b>OPTIONS</b>	<b>Prix au m<sup>2</sup> TTC</b>
Local Industriel ou artisanal seul	8.50 €
Local Industriel ou artisanal + maison individuelle	8.50 € + 15 € soit 23.50 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer les tarifs définis dans le tableau ci-dessus.

## ⇒ **Questions diverses :**

- Mr JOUVE a donné son accord de principe pour se porter acquéreur d'une parcelle de la Zone Artisanale de GOURDIS
  
- Duplicopieur : le contrat de maintenance de 5 ans arrive à expiration. La Sté SEIREB propose une offre de renouvellement de matériel avec des conditions de reprise de l'ancien matériel, et la gratuité d'un certain nombre de cartouches et de masters.  
Le Conseil donne un accord de principe sur cette proposition qui ne sera validée qu'après le vote du budget.
  
- Aménagement de la ZAC de Gourdis :

Le Maire présente l'analyse des offres concernant l'aménagement d'une partie de la ZAC ainsi que le comparatif des offres des aménageurs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 45.